



Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

**SLOW** 10

ID : 033-213300700-20200710-202050-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix- heures, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO-TARDIO, Renaud CHEIN, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Mme BOURDELAS Chantal.

**Etaient absent excusé :** Mme Audrey JOLLY pouvoir à Mme Isabelle DUVILLARD, Mme LARAPIDIE Magali pouvoir à Mme BOURDEALS Chantal, Mme Catherine SANCHEZ pouvoir à M. Didier PHOENIX, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

**Secrétaire de séance :** Gilles NAVELLIER

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 2020/50 N°25**

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

**Vu** le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Brach ;

**Vu** les articles L. 283 à L. 293 du code électoral ;

**Vu** les articles R.131 à R. 148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément ; Le Conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

**Considérant** que le ou les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1<sup>er</sup> tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

**Considérant** qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

M. Didier PHOENIX Maire

M. LASSALLE Jacques 3<sup>ème</sup> adjoint

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Mme DUPIN Colette Conseillère municipale  
 M. MEYRE Franck Conseiller municipal  
 Mme. BOURDELAS Chantal Conseillère municipale

### Élection des délégués titulaires

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.  
 Une liste suivante est déposée :

NOM	PRÉNOM
PHOENIX	Didier
NAVELLIER	Gilles
CHAUSSENET	Denis

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- Nombre de bulletins	14
- A déduire (bulletins Blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. PHOENIX Didier Quatorze (14) voix
- NAVELLIER Gilles Quatorze (14) voix
- CHAUSSENET Denis Quatorze (14) voix

Les candidats de la liste ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue sont proclamée élue en qualité de délégués pour les élections sénatoriales au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

### Élection des délégués suppléants

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.  
 Une liste suivante est déposée :

NOM	PRÉNOM
LASSALLE	Jacques
PICAZO-TARDIO	Carmen
DUPIN	Colette

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- Nombre de bulletins	14
- A déduire (bulletins Blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
 Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLOW 12

ID : 033-213300700-20200710-202050-DE

- M. LASSALLE Jacques voix
- Mme PICAZO-TARDIO Carmen voix
- Mme DUPIN Colette voix

Les candidats de la liste ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue sont proclamée élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97